

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Pithiviers, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Pithiviers, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794).

In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 63;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31745_t1_0063_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

18

Les membres de la société populaire et la municipalité de Tagnon, district de Rethel, félicitent la Convention sur ses travaux, et l'invitent à rester à son poste; ils lui font part de la fête qu'ils ont célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

19

Les administrateurs du district de Pithiviers annoncent à la Convention que la vente des biens des émigrés se fait avec une rapidité inexprimable; que la concurrence en porte le prix à plus du double de l'estimation. Des domaines estimés 15,910 liv., ont été adjugés à 36,405 liv.

Insertion au bulletin (2).

[Pithiviers, 24 pluv. II] (3)

« Citoyens représentants,

La vente des biens des émigrés se fait ici avec une rapidité inexprimable. La concurrence en porte le prix à plus du double de l'estimation. Du 15 au 23 de ce mois, des domaines estimés 15.910 l. ont été adjugés moyennant 36.405 l.

L'empressement des citoyens à acquérir ces propriétés nous fait espérer que dans peu de temps, nous pourrons mettre sous les yeux de la Convention le produit des ressources que la nation aura trouvées dans notre arrondissement. S. et F. ».

FROC, TRUMEAU, DENNOTTIER (présid.), DELAFOY, BOUSCILLENT (agent nat.).

20

La société populaire d'Huningue fait part à la Convention qu'elle a célébré avec la plus vive allégresse la reprise de Toulon.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Huningue, s.d.] (5)

« La France se purifie au dehors et au dedans, vos généreux travaux nous assurent une paix glorieuse qui chassera tous les brigands loin de nos frontières où nous pourrons savourer les doux fruits de leurs esclaves déchargés des chaînes pesantes qu'une famille usurpatrice avoit rivées. Nous nous élèverons jusqu'aux hauteurs de la philosophie; et nos enfants formés dans une institution dégagée des nuages de la superstition et des intrigues du fanatisme penseront avec énergie et ne seront plus malheureux

(1) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 27 pluv.

(2) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 27 pluv. (2^e suppl¹); M.U., XXXVI, 439.

(3) C 291, pl. 934, p. 8.

(4) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 28 pluv. (suppl¹).

(5) F¹⁷ 1009^c, pl. 3, p. 2304.

pour avoir pensé et pour avoir dit la vérité, elle seule brillera sur la France et de là comme d'un centre ses rayons se répandront sur l'univers entier, les nations sortiront des ténèbres et du sommeil de l'esclavage et à leur réveil sentant toute l'étendue de leur force, ils renverseront l'idole du despotisme et embrasseront comme nous la liberté que nous avons reconquise.

Au nord et au midi, sur les rives du Rhin et sur les bords de la mer, ils sont frappés ces despotes coalisés contre l'humanité. Quelle joie pour tous les républicains français, mais qui peut mieux que nous la sentir, nous ci-devant Alsaciens qui, voisins d'une horde barbare entendions déjà le bruit des fers qu'ils nous préparoient? Ils ont disparu de la terre de la liberté qu'ils ont souillée par leurs brigandages de même que le perfide anglais a été chassé du Port [la] Montagne.

Nous avons célébré, représentants du peuple, dans l'enthousiasme patriotique la victoire importante qui a fait rendre cette commune à la République et nous vous demandons aujourd'hui qu'il soit ordonné de célébrer, au moins dans nos parages, la purification de la frontière française du Rhin. Nous osons croire que cette heureuse fête sera très utile pour éclairer les habitants d'une contrée où déjà la fête de la Raison a commencé à jeter quelque lumière.

Salut, estime et fraternité ».

DUFRENEY, SIMONET, LARUE (présid. du C. de correspondance).

21

La commune de Montigny, département de l'Oise, fait offre à la Convention des vases provenant de son église, consistant en soleil, calice, ciboire, le tout en argent; ainsi que d'autres effets mobiliers, provenans de la même église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Montigny, 15 pluv. II] (2)

« Les officiers municipaux et conseil général de la commune de Montigny légalement assemblés au lieu ordinaire de leur séance, en conformité de la loi rendue par la Convention nationale font offre à la Convention des vases provenant de leur ci-devant église: 1° d'un soleil, d'un calice avec sa patène et un ciboire, le tout en argent, plus d'un autre soleil provenant de l'achat des ci-devant confrères de la ci-devant Confrérie du St-Sacrement pesant en tout 21 marcs 2 onces. Plus les dits municipaux et conseil général font pareillement offre de tous les meubles meublant et effets mobiliers provenant de la ci-devant église, à l'exception toutefois que si la Convention voulait faire un cadeau des chapes provenant d'icelle pour habiller les pauvres sans culottes de notre commune, ils ne cesseroient de crier à toujours vivre la République. De plus il a été déposé au directoire du district de Clermont, une croix d'ar-

(1) P.V., XXXI, 290. Bⁱⁿ, 27 pluv.

(2) C 291, pl. 926, p. 44.